

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Abbaye Royale de Fontevraud	532

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1111-4 et L.4221-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU la convention d'adhésion à l'association Videomuseum approuvée par la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 5 avril 2019, signée le 10 avril 2019,

VU l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à l'association Videomuseum approuvé par la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 15 novembre 2019, signé le 2 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme Patrimoine,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 pour 2021 à la convention d'adhésion à l'association Videomuseum pour représenter les collections d'art moderne et contemporain du Musée d'art moderne de Fontevraud, collections Martine et Léon Cligman dans la banque de données générales communes GCOLL (annexe 1.1),

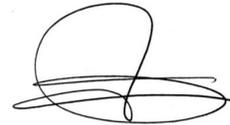
AUTORISE

la Présidente à le signer,

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement de 40 000 € pour la prise en charge des redevances à régler en 2021 relatives aux autorisations d'occupation temporaire de l'Abbaye de Fontevraud ainsi que pour les frais annexes.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs